



Archipel citoyen  
17 bd Delacourtie  
31400 Toulouse

05 61 28 06 28  
[contact@larchipelcitoyen.org](mailto:contact@larchipelcitoyen.org)

<https://www.larchipelcitoyen.org/>

Toulouse, le 6 mars 2020

**Objet : Réponse d'Archipel Citoyen au Collectif anti-pollution de l'agglomération toulousaine**

**1/ Avez-vous des projets concrets pour faire baisser significativement les niveaux de pollution atmosphériques et protéger la santé des citoyens ?**

La qualité de l'air est une préoccupation majeure d'Archipel Citoyen, tant d'un point de vue environnemental que sanitaire. Ainsi, nous proposons plusieurs mesures.

Tout d'abord afficher les niveaux de pollution dans les zones au-dessus des normes afin de favoriser la prise de conscience. Pour sensibiliser les habitant·es au problème de la pollution et pour encourager les changements de comportement, Archipel Citoyen propose d'afficher localement les niveaux de pollutions dans les zones qui sont au-dessus des normes définies par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cet affichage pourrait prendre différentes formes : affichage au sol (clean-tags), affichage mural, affichage électronique en temps réel comme pour les mesures de vitesse des véhicules (sur le périphérique par exemple).

Ensuite, nous souhaitons renforcer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) pour les zones exposées à la pollution de l'air. Nous proposons de définir dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH) des règles d'aménagement plus contraignantes pour les zones de la Métropole les plus exposées à la pollution atmosphérique, comme c'est le cas pour les zones exposées aux risques naturels ou à la pollution sonore. Plus particulièrement, dans ces zones, nous souhaitons interdire l'implantation de nouveaux établissements sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, équipements sportifs, etc.)

mais aussi l'implantation d'habitations, ou alors en appliquant des modalités de constructions spécifiques visant à réduire l'exposition à la pollution (orientation des prises d'air, bâtiments écrans, retrait, surélévation, etc.). Plus généralement, l'idée est de concevoir l'organisation urbaine des projets de façon à favoriser la dispersion.

Nous mettrons en place une Zone à Trafic Limité dans le centre de Toulouse. Venues d'Italie où plus d'une centaine de villes l'ont mise en œuvre, les zones à trafic limité (en italien : Zona a traffico limitato ou ZTL) sont des espaces, généralement situés en centre-ville, dans lesquels seule la circulation des transports publics, des services d'urgences, des riverains et des titulaires d'autorisations expresses est autorisée. Ces zones permettent de réduire la pollution mais aussi les nuisances sonores et d'apaiser la ville. A Toulouse, l'accès à certaines rues du centre-ville est déjà restreint, nous proposons d'étudier l'extension du dispositif plus largement dans le centre-ville, à l'intérieur des boulevards.

Par ailleurs, la réduction de la vitesse est aussi un moyen efficace de réduire la pollution. Nous souhaitons donc faire de Toulouse une « ville 30 » c'est-à-dire abaisser la limite de vitesse à 30km/h en ville et à 70km/h sur la rocade.

En concertation avec les Toulousains et les Toulousaines, et s'ils y sont favorables, nous proposerons le projet à la Préfecture de réduire la limite de vitesse à 70km/h sur la rocade afin de réduire les émissions des véhicules responsables de la pollution. Cette mesure permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier et de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

Le périphérique toulousain fait 35 km de long, un automobiliste qui en parcourt la moitié mettra 12 minutes à 90 km/h et 15 minutes à 70 km/h, soit 3 minutes de différence.

Enfin, pour faire baisser la pollution atmosphérique nous souhaitons globalement limiter la place de la voiture dans la ville en développant les transports en commun, le covoiturage et les modes doux de déplacements comme le vélo, en développant des pistes cyclables sécurisées par exemple.

**2/ Quel objectif chiffré de baisse de pollution, visez-vous avec la mise en place de la Zone Faible Emission (ZFE) ? Pour atteindre ces objectifs, seriez-vous prêts à intégrer dans la ZFE : le canal ? l'ensemble de la rocade? l'aéroport ? Quels moyens de transport en commun mettez-vous en place pour compenser les restrictions de circulation ?**

Au même titre que l'eau, l'air peut être considéré comme un bien commun. C'est en effet une ressource essentielle à la vie humaine dans des conditions saines et durables. Pour Archipel Citoyen, l'ensemble des habitant·es de Toulouse et de la Métropole, quelque soit leur quartier, leur école ou leur lieu de travail, doit pouvoir respirer un air sain, avec une attention prioritaire portée aux plus fragiles comme les enfants ou les personnes âgées. Ainsi, aucun endroit dans Toulouse ne devrait être exposé à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En mai 2018, l'Union européenne (UE) a lancé un contentieux contre la France pour dépassement des normes de qualité de l'air concernant les particules fines PM10 et le NO2,

qui vise notamment l'agglomération toulousaine pour le dépassement des normes de NO2. Afin de répondre au problème, Toulouse Métropole s'est engagée sur la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) d'ici fin-2020, c'est-à-dire d'une zone dans laquelle la circulation est interdite à certains véhicules (particuliers et professionnels) en fonction des vignettes CRITAIR.

En juin et juillet 2019, Toulouse Métropole a organisé une concertation citoyenne sur la mise en place de cette Zone à Faible Emission qui s'est résumée à 3 ateliers de travail de 2 heures avec, à chaque fois, une vingtaine de participant·es, donc une représentativité largement insuffisante pour initier une véritable démarche de co-construction. Par ailleurs, les 4 scénarios à l'étude avaient déjà été décidés par les élu·es et aucun d'eux n'incluait de restriction de circulation sur l'ensemble de la rocade qui est pourtant la principale source de pollution.

Nous proposons donc de créer une assemblée décisionnaire composée d'élu·es, d'associations, des services techniques de la ville et d'habitant·es ayant pour mandat de revoir la mise en place de la ZFE pour proposer un scénario plus ambitieux adressant réellement le problème de la pollution à Toulouse ainsi que les objectifs de baisse des gaz à effet de serre liés aux transports. La carte de la pollution est assez claire, il faut considérer l'intégration de la rocade dans les scénarios de la ZFE pour être efficace.

Cette assemblée décisionnaire, représentative des habitant·es et des différents types d'usager·es de la route, pourra s'appuyer sur les idées déjà émises lors de la phase de concertation et pour le moment laissées de côté par Toulouse Métropole :

- Une prime « Abonnement transport en commun ou auto-partage » en cas d'envoi à la casse d'un véhicule polluant
- La réduction de la liste des dérogations aux véhicules spéciaux, considérée comme non contraignante de l'aveu même d'un logisticien présent
- La prise en compte d'autres critères que la seule vignette CRITAIR comme par exemple la masse des véhicules ou leur cylindrée
- Une dérogation pour les véhicules transportant 2 passagers ou plus afin d'encourager le covoiturage
- Des études de dispositifs complémentaires à la ZFE (Zones à trafic limité comme à Nantes, gratuité des transports en commun en cas de pollution, etc.)
- Le partage de l'effort sur l'ensemble des automobilistes quel que soit leur niveau de pollution, avec une interdiction de rouler 1 jour par semaine pour les véhicules les moins polluants (mais plus nombreux) et 5 jours par semaine pour les plus polluants (et moins nombreux)
- Une prime à la conversion des utilitaires vers des triporteurs électriques
- Prendre en compte la demande que soient aussi considérées les émissions de CO2 qui doivent diminuer le 40% d'ici 2020 (par rapport à 2008) sur la Métropole

Cette Assemblée devra également prendre en compte les moyens de contrôle de l'application des restrictions de circulation (constatation sur site, vidéo verbalisation ou contrôle automatisé). Enfin, elle devra vérifier que la mise en place de la ZFE n'impacte pas uniquement les personnes utilisant des véhicules anciens qui souvent n'ont pas les moyens d'acheter des véhicules plus récents et moins polluants.

Notre programme transport ci-joint détaille l'ensemble des mesures que nous préconisons pour offrir des moyens alternatifs à la voiture aux Toulousains.

**3/ Atmo-Occitanie est l'observatoire de la qualité de l'Air, notamment sur la Métropole toulousaine. Aiderez-vous financièrement cet organisme, en l'aidant à implanter d'autres capteurs de pollution ?**

Nous continuerons à financer les activités d'ATMO Occitanie dont le rôle est essentiel pour l'étude de la qualité de l'air, tout en veillant à garantir son indépendance. En complément et afin de sensibiliser les habitant-es et de développer le nombre de points de mesure, nous proposons de confier des capteurs de pollution pour permettre aux habitant.e.s de mesurer leur exposition aux différents types de polluants. Il existe maintenant des capteurs de pollution portables qui permettent de mesurer en temps réel les niveaux de pollution et de les visualiser simplement sur une appli pour smartphone. Nous proposons de mettre à disposition ces capteurs pour une période d'une à 2 semaines pour permettre aux habitant-es de comprendre et s'approprier l'enjeu de la qualité de l'air.

Cette préconisation pourrait aussi amener à la création d'un réseau de capteurs citoyens comme cela existe dans d'autres villes (Barcelone, Paris, Rennes, Bruxelles...).

**4/ Exigerez-vous la mesure réelle de la pollution du trafic aérien (Toulouse-Blagnac, Lasbordes, Franczal, Purpan et son héliport) dissociée de celle du trafic routier ?**

Nous étudierons cette possibilité en collaboration avec ATMO Occitanie afin de prendre en compte la faisabilité technique de cette mesure et d'analyser comment ces mesures peuvent enrichir les études déjà menées par ATMO concernant l'aéroport (<https://www.atmo-occitanie.org/evaluation-de-limpact-de-lactivite-aeroportuaire-sur-1-et-lors-dun-episode-de-pollution-aux>).

**5/ Si l'évaluation d'Atmo-Occitanie révélait que vos projets de transports ne font pas baisser la pollution à la hauteur de l'investissement, seriez-vous capable d'y renoncer et de soumettre un plan alternatif à évaluation ?**

La priorité des projets transports sur la Métropole doit être la réduction des gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique et la diminution de la pollution de l'air. Nous avons déjà annoncé que nous réviserons le Plan de Déplacement Urbain qui conduit aujourd'hui à augmenter les émissions de gaz à effet de serre de 9%.

Vous trouverez ci-joint nos deux dossier-presse reprenant nos préconisations concernant les transports et les pollutions.

**L'Equipe d'Archipel Citoyen.**